

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT**

Délibération n° 2023-58

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20231025-2023-58-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

Pouvoir M. Marty à M. Beynet

Objet : Modification tableau des emplois

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et POIRIER

Absents excusés : Mme RAYNAL et M. MARTY

Secrétaire de Séance : M. PEREIRA

Le maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Le maire propose à l'assemblée,

- la **modification** d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps partiel.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE.

Mairie de DAMPNIAT

TABLEAU DES EFFECTIFS 01 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20231025-2023-58-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Nombre	catégorie	grade	Date ouverture	temps travail	Pourvu	Non Pourvu	POSITION STATUTAIRE
FILIERE TECHNIQUE							
1	C	agent de maîtrise principal 2ème classe		28/35	*		TITULAIRE
1	C	agent de maîtrise		35/35		*	
1	C	agent de maîtrise	21/10/2020	28/35	*		
1	C	adjoint technique principal de 2ème classe		35/35 temps partiel 90%	*		TITULAIRE
1	C	adjoint technique principal de 2ème classe		28/35		*	TITULAIRE
1	C	adjoint technique	26/06/2020	7h15/35	*		CONTRACTUEL
1	C	adjoint technique		35/35	*		STAGIAIRE
1	C	adjoint technique	01/10/2021	28/35		*	STAGIAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE							
1	B	rédacteur		35/35	*		TITULAIRE DECHARGE SYNDICALE 35/35
1	C	adjoint administratif principal de 2ème classe		28/35	*		TITULAIRE
1	C	adjoint administratif	01/07/2023	35/35	*		TITULAIRE